

<b>EXTRAIT de PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>3</b>
Présents	<b>27</b>	Absent non représenté :	<b>1</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>30</b>

L'an deux mil quatorze, le 22 avril à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 22 avril 2014, après convocation légale reçue le 14 avril 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Annie GARNERO (Pouvoir donné à M. Michel MUS)  
M. Claude PARENTI (Pouvoir donné à M. Christian GROS)  
M. Lucien STANZIONE (Pouvoir donné à M. Alain BRES)

**Etait Absent non représenté :**

M. Rémy ARNAUD

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Désignation des conseillers au sein du SCOT (Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon)**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-président indique à l'assemblée que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) vise à définir un référentiel politique concerté d'aménagement du territoire, opposable aux documents locaux d'urbanisme et adapté aux évolutions du territoire.

Le SCOT est porté par un Syndicat Mixte qui a pour mission d'élaborer, d'approuver, de suivre et réviser le SCOT.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a été créé en septembre 2003 par 4 intercommunalités regroupant 28 communes en vue de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze
- Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat
- Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Syndical du SCoT a défini les grandes orientations à l'échelle du bassin de vie du SCOT pour la période allant jusqu'à 2015-2020 en ce qui concerne l'aménagement et le développement durable.

Vu l'article L 5711-1 alinéa 3 du Code général des Collectivités Territoriale, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur ses représentants au sein du syndicat,

Vu les statuts du Syndicat, « les établissements publics de coopération intercommunale composés de 2 à 3 communes disposent de 4 sièges. »

Il est proposé :

**Titulaires :**

Christian GROS  
Michel TERRISSE  
Pierre GABERT  
Michel MUS

**Suppléants :**

Didier CARLE  
Maryline EYDOUX  
Denis FOURNET  
Françoise LAFAURE

**Le Conseil Communautaire,**

**Monsieur Pierre GABERT, Vice-Président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré par 29 voix pour, et une abstention (Lucien STANZIONE),**

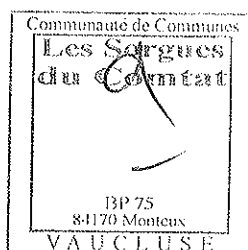
**NOMME** les conseillers cités ci-dessus au sein du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :